Charlie Enquête

LA TRÈS VÉRIDIQUE HIS

Cela finira mal. Une manifestation monstre vient d'avoir lieu à Fort-de-France (Martinique) pour protester co on a utilisé dans les bananeraies un pesticide qu'on savait cancérogène et très toxique. Le sang de 90 % des A

FABRICE NICOLINO

OÙ SONT PASSÉS LES DOCUMENTS ?

Plutôt, qui les a volés ? Ont-ils fini dans la broyeuse, quelqu'un les a-t-il planqués dans un coffre ? Le chlordécone est un polar dont les coupables, bien qu'invisibles, sont connus. Une scène de crime où les victimes humaines sont des milliers.

Le résumé est limpide : un poison mortel est épandu entre 1972 et 1993 dans les bananeraies des Antilles, pour y lutter contre un coléoptère, le charançon. En 1972, c'est Chirac, alors ministre de l'Agriculture, qui signe l'autorisation. De 1981 à 1993, les socialos. Que sait-on au départ ? L'essentiel, comme l'indiquent des documents officiels dès 1968 : *« Lors des essais de toxicité à long terme sur rats, on a observé une augmentation du poids relatif du foie et des reins chez les femelles ayant reçu 1 ppm* [partie par million] *du chlordécone dans le régime* […] *D'autres effets de toxicité se manifestent à partir de 10 ppm. Il y a une forte accumulation de produit dans les graisses*[1]. »

En 1969, c'est pire : *« La toxicité à court terme et à long terme fait apparaître des effets cumulatifs nets. Sur rats, un régime de 50 ppm a provoqué la mort de tous les animaux au bout de six mois. L'intoxication se traduit principalement par des effets au niveau du foie et des reins*[1]. » En 1972, Chirac s'assoit sur les inquiétudes, ce qui n'étonne guère : dès cette époque, il copine de près avec trois responsables de l'Outre-mer qui auront de lourds ennuis judiciaires : Gaston Flosse en Polynésie, Léon Bertrand en Guyane et surtout Lucette Michaux-Chevry, qui sera présidente du conseil général puis du conseil régional de la Guadeloupe. Le lobby des planteurs – des békés, descendants blancs des esclavagistes –, qui s'appelle l'Association des producteurs de bananes des Antilles (Asproban), sait à quelles portes parisiennes il faut frapper.

OÙ SONT PASSÉS LES DOCUMENTS ?

Pendant ce temps, une usine américaine de Hopewell (Virginie) fabrique gentiment du Kepone, nom commercial du chlordécone. Tout va bien, dans un sens. Mais de mars 1974 à juillet 1975, 76 des 133 salariés présentent des symptômes divers, notamment neurologiques : troubles nerveux, tremblements, perte de poids, douleurs articulaires, oligospermie (diminution du nombre de spermatozoïdes)[2].

La direction commence par dire qu'ils sont des ivrognes. Mais difficile d'affirmer la même chose de la James River, qui se jette dans la Chesapeake Bay. Pendant près de dix ans, on a balancé dans la James des résidus de chlordécone, ce qui conduira à l'interdiction de la pêche sur 150 km, mesure qui restera en vigueur treize ans. Le scandale est immense, et fait l'objet de centaines d'articles et d'émissions. En 1975, le chlordécone est définitivement interdit aux États-Unis.

À Paris, nos experts toxicologues, ceux qui siègent à la Commission des toxiques – la ComTox pour les initiés – continuent à autoriser le chlordécone comme si de rien n'était. Et parmi eux, son président, René Truhaut, pape de la toxicologie en France *(lire l'encadré)*. Il sait tout de la folie Hopewell, mais il couvre. Parmi les fort rares documents sauvés du vol, un attire l'œil : le compte rendu d'une séance de la ComTox, le mardi 1er février 1972. Sont présents Truhaut, trois fonctionnaires proches des fabricants de pesticides, Guy Viel, Lucien Bouyx et Hubert Bouron, enfin deux représentants directs de l'industrie, MM. Métivier et Thizy. Ce n'est déjà pas si mal, mais il y faut ajouter le cas François Le Nail, présent lui aussi, qui dirige le faux nez de l'industrie appelé Chambre syndicale de la phytopharmacie.

OÙ SONT PASSÉS LES DOCUMENTS ?

Après avoir pris la suite, en 1967, du premier lobbyiste français des pesticides, Fernand Willaume, Le Nail est devenu un manipulateur en chef. Il organise des congrès truqués, faussement scientifiques, où tout le monde s'embrasse sur la bouche : ceux de l'agro-industrie, des pontes de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), de hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, des « scientifiques » amis. Dans un document entre les mains de *Charlie*, Le Nail écrit à propos d'un congrès tenu en 1970 en présence de l'inévitable René Truhaut : *« Ce Congrès a servi le prestige de notre profession, mais le plus grand avantage* […] *ne doit pas passer inaperçu : pendant ces trois années de préparation, les réunions des comités, commissions et groupes de travail, les innombrables rapports avec les chefs de départements et les responsables de l'Inra, de hauts fonctionnaires, les journalistes de différentes origines… nous ont permis* […] *d'accroître un capital de relations utiles sur le plan des intérêts professionnels.* »

C'est donc à ces gens charmants que l'on demande de jauger et de juger la toxicité du chlordécone. Faut-il sé-

René Truhaut, premier des responsables

René Truhaut, né en 1909, est l'homme du chlordécone, celui dont pourtant personne ne parle. Après guerre, il va dominer de loin la toxicologie officielle, celle qui décrit et analyse les poisons, au moment où déferle la chimie de synthèse. Ce qu'on sait moins, c'est qu'il a partie liée dès 1948 avec un petit journal qui sera le vecteur de la diffusion des pesticides de synthèse chimique en France, *Phytoma*. Pas de malentendu : à l'époque, Truhaut pense comme beaucoup que ces produits sont la solution, non le problème. Quand paraît, en 1962, le livre de Rachel Carson *Printemps silencieux* – il rapporte le grand désastre du DDT et d'autres produits –, ce sera trop tard. Truhaut est alors comblé d'honneurs et de Légions d'honneur diverses, et il refuse de mettre en cause des décennies d'avantages.

En 1970, il se déshonore en patronnant à Paris une conférence pseudoscientifique, menée en sous-main par le manipulateur du dossier de l'amiante, Marcel Valtat. Les défenseurs des pesticides préfèrent oublier qu'il est l'inventeur – d'ailleurs contesté – de la « dose journalière admissible » (DJA), cette grande mystification. En théorie, si on ne dépasse pas la DJA d'un pesticide, tout va bien. Telle est la base d'un édifice de normes qui permet à l'industrie de continuer à vendre ses poisons. Laquelle ne s'y est d'ailleurs pas trompée, qui précise dans un document de 2000, à propos de la DJA : *« Outre ses effets potentiellement bénéfiques pour la santé, l'harmonisation des procédures en matière de normes alimentaires représente un avantage économique sous la forme d'une suppression des obstacles au commerce international*[1]. »

Le pauvre Truhaut avait-il conscience d'être un instrument commercial ? Peut-être bien. Dans l'un de ses derniers articles, en 1991 – il est mort en 1994 –, il note sans trop de gêne : *« L'application* [de la DJA] *a rendu de grands services aux autorités chargées de l'établissement des régulations dans le domaine agroalimentaire et grandement facilité le commerce international. »* Qui veut comprendre le chlordécone doit d'abord comprendre Truhaut. Car c'est lui qui a couvert de sa haute autorité les premières autorisations d'épandage. Pourquoi ? **F.N.**

1. ilsi.eu/wp-content/uploads/sites/3/2016/06/C2000Acc_Dai.pdf (en anglais).

Les ministres so

Mais qui diable les protège ? Quatre ministres vivants ont contresigné des autorisations entre 1981 et 1993. Par ordre d'apparition sur le banc d'infamie, Édith Cresson, Henri Nallet, Louis Mermaz et Jean-Pierre Soisson. Un premier rapport d'information parlementaire, en 2005, cite incidemment le nom de trois d'entre eux, Nallet, Mermaz et Soisson, mais pas celui de Cresson. Et aucun n'est seulement interrogé. Idem dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire de 2019, qui se paie un beau voyage aux Antilles, mais omet d'auditionner les

STOIRE DU POISON CHLORDÉCONE

ontre l'impunité dans le lourd dossier de l'empoisonnement par le chlordécone. Pendant plus de vingt ans, jusqu'en 1993 au moins, ntillais est contaminé par un produit si stable chimiquement qu'il pourrait être présent dans les sols pendant plusieurs siècles.

rieusement s'étonner de la disparition de dix-sept années d'archives ? En effet, on apprenait en 2019 que les comptes rendus de la ComTox entre 1972 et 1989 demeuraient introuvables. On ne saura donc pas pourquoi la sainte alliance entre l'industrie, la haute administration du ministère de l'Agriculture et les toxicologues a réussi un crime parfait.

La suite serait presque burlesque. L'année 1980 est de grande incertitude. En France, la Société d'exploitation de produits pour les industries chimiques (Seppic) n'a plus accès au chlordécone, interdit aux États-Unis, et doit cesser sa production de Kepone, qui en contient. Début 1981, les planteurs antillais de bananes en sont réduits à liquider leurs réserves. Mais une divine surprise se prépare : l'arrivée de la gauche au pouvoir. En mai, Mitterrand s'installe à l'Élysée, et une certaine Édith Cresson devient ministre de l'Agriculture.

OÙ SONT PASSÉS LES DOCUMENTS ?

Alors commence une danse du ventre du lobby des planteurs, menée par l'entreprise de planteurs békés Laurent de Laguarigue, qui a racheté un brevet de production du poison. Attention, cela va aller très vite : Cresson, qui ne connaît rien à l'agriculture, est à peine installée au ministère qu'elle signe, en juin, une autorisation pour un nouveau pesticide, le Curlone, autre nom commercial du chlordécone.

Comment est-ce possible ? En l'absence de documents de la ComTox, trois commentaires restent vraisemblables. Un, la fine équipe Truhaut-Le Nail, ou ses successeurs, est forcément derrière la demande d'homologation. Deux, le cabinet de Cresson est farci d'ingénieurs du génie rural et de responsables de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA), qui a donné naissance à Groupama et au Crédit agricole. Tous acquis au triomphe de l'agriculture industrielle, ainsi qu'on se doute. Trois, Cresson reste totalement responsable *(lire l'encadré)*. Qui signe un texte au nom de tous en supporte fatalement les conséquences. Sinon, on peigne la girafe au Jardin des Plantes.

Un polar dont les coupables, bien qu'invisibles, sont connus

Car en effet, dès 1975, l'Inra a confié au chercheur Jacques Snegaroff un rapport. En 1977, la messe est dite : en Guadeloupe, tout est pourri de chlordécone. Le sol des bananeraies, le rivage marin, les sédiments. En 1980, nouveau rapport du chercheur de l'Inra Alain Kermarrec. Luc Multigner, de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), n'en est pas revenu : *« Sa lecture m'a laissé pratiquement tétanisé lorsque j'ai découvert le niveau de contamination [...] par différents produits phytosanitaires de type persistant. La colonne qui correspondait à celle de cette molécule, le chlordécone, dépassait d'un facteur dix, cent, parfois mille, celles des autres pesticides. »*

OÙ SONT PASSÉS LES DOCUMENTS ?

C'est donc en toute lucidité que le cabinet Cresson donne une autorisation scélérate, dont il n'aura jamais à rendre compte. Henri Nallet, socialo bon teint, ancien employé de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), prendra la suite au ministère de l'Agriculture. Puis Louis Mermaz, socialo aussi. Enfin Jean-Pierre Soisson, centriste rallié aux socialos après 1992. Chacun d'entre eux ajoutera une criminelle signature au bas de dérogations permettant d'épandre le chlordécone jusqu'en... 1993. Officiellement, car selon l'ancien député de la Martinique Guy Lordinot, *« L'État fermait les yeux sur l'utilisation de cette molécule dans les bananeraies, bien après l'interdiction. »* Et pour Joël Beaugendre, auteur, en 2005, du premier rapport parlementaire sur le chlordécone, *« en 2005 en Guadeloupe, nous avons constaté qu'il y avait du chlordécone utilisé sur des habitations »*. On ne serait pas autrement étonné qu'il y ait encore quelque stock bien dissimulé. L'affaire du chlordécone, on l'aura compris, réclamerait une mise en cause si profonde des pouvoirs en place qu'elle risque de s'enliser à jamais. Sauf révolte profonde et durable, que l'on souhaite aux peuples des Antilles. Pour l'heure, on refuse obstinément de s'en prendre aux politiques, aux experts, aux commissions officielles, au ministère de l'Agriculture. La note de centaines de millions d'euros, peut-être de milliards, est pour la société. En 2001, un certain André Rico, successeur de René Truhaut à la ComTox, déclarait vaillamment au cours d'un colloque de l'Union des industries de la protection des plantes (UIPP), qui regroupait les intérêts de Bayer-Monsanto, BASF, DuPont, Dow : *« Tous les êtres vivants sont protégés contre les effets des produits chimiques qui nous entourent et nous sommes bien protégés contre les faibles doses... Ce n'est pas à nous de prendre des décisions par rapport à ceux qui vont naître ; les générations se démerderont comme tout le monde. »*

Compris ? ●

1. assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RAPPANRSL15B2440-tl.html
2. pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/78669 (en anglais).

Toxique pendant des siècles

Il est difficile de surestimer la dangerosité du chlordécone. Des études indiscutées montrent des effets fœtotoxiques, reprotoxiques, néphrotoxiques, cancérogènes puissants chez l'animal. Chez l'homme, le lien entre le chlordécone, certains cancers du sang et celui de la prostate est établi de longue date. Pour ce qui est du cancer de la prostate, la Martinique - et très près derrière la Guadeloupe - bat en la matière des records mondiaux. Ajoutons cet impensable : la structure chimique du chlordécone est d'une stabilité rare. En l'absence de traitements, pour l'heure inconnus, il pourrait rester dans les sols jusque pendant six... siècles.

F. N.

nt bien planqués

quatre anciens ministres. Il y aurait pourtant beaucoup à dire. Ne serait-ce qu'à propos de l'excellent Henri Nallet. Ce dernier a commencé sa carrière à 26 ans comme chargé de mission de la FNSEA, syndicat clé de la dissémination des pesticides en France. Pendant cinq ans. Il sera ensuite conseiller agriculture de Mitterrand après 1981, puis ministre de l'Agriculture. Entre 1997 et 2013, il devient lobbyiste de luxe du laboratoire pharmaceutique Servier, celui du Mediator. Une carrière exemplaire, d'une cohérence rare.

F. N.

Et la suite s'appelle SDHI

L'impunité est un beau pays. La direction générale de l'Alimentation (DGAL) est ce bastion du ministère de l'Agriculture d'où ont « disparu » dix-sept ans d'archives du chlordécone. En 2001, l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf) dépose une plainte pénale qui met en cause les conditions d'autorisation du Gaucho, ce néonicotinoïde de Bayer massacreur d'abeilles. Le juge Ripoll décide une perquisition au siège de la DGAL et manque de mettre en garde à vue sa directrice, Catherine Geslain-Laneelle, qui refuse de lui montrer le dossier du Gaucho. Geslain-Laneelle sera plus tard directrice exécutive de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), structure dévorée de l'intérieur par de gravissimes conflits d'intérêts. En 2019, elle est la candidate de

Macron au poste de directrice générale de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Tout continue comme avant. Fin 2017, Pierre Rustin, scientifique de réputation mondiale, alerte l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), cette agence publique qui gère désormais en notre nom les autorisations de pesticides. Avec sa collègue Paule Bénit, il vient de découvrir l'existence d'une nouvelle classe de pesticides, les SDHI, qu'on épand massivement sur les céréales, les arbres fruitiers, les semences, les tomates et les pommes de terre, les terrains de foot. Les deux sont soufflés, car la structure chimique des SDHI ne s'attaque pas seulement aux champignons pathogènes – leur cible –, mais à tous les êtres vivants, humains compris, en détraquant leur fonction respiratoire. L'Anses, très proche des intérêts industriels, traite les chercheurs avec arrogance et mépris, et refuse jusqu'aux études scientifiques limpides qu'apportent dans leur besace Rustin et Bénit. Les SDHI, un nouveau chlordécone.

F. N.

Les SDHI aussi... en grand... pages suivantes.

Et la suite s'appelle SDHI

L'impunité est un beau pays. La direction générale de l'Alimentation (DGAL) est ce bastion du ministère de l'Agriculture d'où ont « disparu » dix-sept ans d'archives du chlordécone. En 2001, l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf) dépose une plainte pénale qui met en cause les conditions d'autorisation du Gaucho, ce néonicotinoïde de Bayer massacreur d'abeilles. Le juge Ripoll décide une perquisition au siège de la DGAL et manque de mettre en garde à vue sa directrice, Catherine Geslain-Lanéelle, qui refuse de lui montrer le dossier du Gaucho. Geslain-Lanéelle sera plus tard directrice exécutive de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), structure dévorée de l'intérieur par de gravissimes conflits d'intérêts. En 2019, elle est la candidate de Macron au poste de directrice générale de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Tout continue comme avant. Fin 2017, Pierre Rustin, scientifique de réputation mondiale, alerte l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), cette agence publique qui gère désormais en notre nom les autorisations de pesticides. Avec sa collègue Paule Bénit, il vient de découvrir l'existence d'une nouvelle classe de pesticides, les SDHI, qu'on épand massivement sur les céréales, les arbres fruitiers, les semences, les tomates et les pommes de terre, les terrains de foot. Les deux sont soufflés, car la structure chimique des SDHI ne s'attaque pas seulement aux champignons pathogènes - leur cible -, mais à tous les êtres vivants, humains compris, en détraquant leur fonction respiratoire.
L'Anses, très proche des intérêts industriels, traite les chercheurs avec arrogance et mépris, et refuse jusqu'aux études scientifiques limpides qu'apportent dans leur besace Rustin et Bénit. Les SDHI, un nouveau chlordécone.

FABRICE NICOLINO